

Communauté de Communes
Jabron Lure Vançon Durance

110 rue de l'école- 04290 SALIGNAC
Tél.04.92.34.46.75

Département

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

ID : 004-200071033-20260611-DP20_2026-AR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°20/2026

OBJET : Recrutements en contrat à durée déterminée

--- Le Président de la Communauté de Communes « Jabron-Lure-Vançon-Durance »,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°10/2026 en date du 27 avril 2026, portant modification des délégations au Président,

Considérant que le bon fonctionnement du service nécessite le recrutement de plusieurs agents en contrat à durée déterminée,

D É C I D E :

ARTICLE 1 : De recruter **Madame Elina EVAIN, Madame Maëlia SANNA, Madame Loane ESCLANGON**, en contrat d'engagement éducatif en qualité d'animatrices, pour assurer l'encadrement des enfants au sein de l'accueil de loisirs durant les vacances d'été.

ARTICLE 2 : De recruter **Madame Tetiana CHEKMENOVA**, en contrat d'accroissement saisonnier et **Monsieur Nicolas FRANCO** en contrat temporaire d'activité, également en qualité d'animateurs pour l'accueil de loisirs pendant les vacances d'été.

ARTICLE 3 : Il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L5211-10 du CGCT.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à la Préfecture des Alpes de Haute Provence.

Fait à SALIGNAC, le 11 juin 2026

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président
B. CHADEBEC

